

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

**Séance du Lundi 27 Mars 2023 à 14 heures 30**

**COMPTE RENDU**

Madame Jocelyne Gizardin, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François Commeinhes, Président ayant donné pouvoir
- Madame Joelle Bievelot, représentant la Croix Rouge
- Madame Geneviève Coindoz, représentant l'Union locale des Syndicats F.O de Sète et du Bassin de Thau
- Monsieur Laurent Maître, représentant l'association Vallée de l'Hérault

La présence de 8 membres restants,  
Pour un total de 9 votants.

Le quorum étant respecté, et après approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil d'administration la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

**1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.**

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

**2/. Avenant numéro 1 – Marché 19AC017 Lot 2-Sécurisation de manifestations.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**3/. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 (avant le vote du compte administratif).**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**4/. Budget primitif du C.C.A.S – Exercice 2023.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**5/. Décision modificative n°1 pour recourir à la réserve de compensation afin d'abonder la réserve affectée à l'investissement – Budget Résidence autonomie Le Thonnaire.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**6/. Décision modificative n°2 pour recourir à la réserve de compensation afin d'abonder la réserve affectée à l'investissement – Budget Résidence autonomie Le Thonnaire.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**7/. Convention relative à la mise à disposition et à la cession de matériel technique dans le cadre du plan d'investissement « plan LED spectacle vivant en Occitanie » cofinancé par l'Union européenne.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**8/. Mise à jour des règlements de fonctionnement des trois LAEP/Ludothèques du Centre Social.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance prend fin à 15 heures 25.**

Sète, le 28 Mars 2023  
La Vice-Présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN

